

# Ecole de Musique du SIAM

## Informations Inscriptions 2023/2024

### 1 - Comment et quand s'inscrire pour la 1<sup>ère</sup> fois ?

Sur notre site [www.siam49.fr](http://www.siam49.fr) – télécharger le dossier d'inscription et le renvoyer par mail à [contact@siam-49.fr](mailto:contact@siam-49.fr)

- La 1<sup>ère</sup> démarche consiste à contacter le secrétariat pour vous informer des activités possibles et du planning des cours (inscriptions possibles dans la limite des places disponibles)
- Après avoir obtenu du secrétariat les informations spécifiques à votre demande, vous devez constituer le dossier et le transmettre, avec le chèque des frais d'inscription, les dossiers complets sont traités par ordre chronologique d'arrivée.

A réception du dossier, un mail de confirmation d'inscription vous sera alors adressé avec :

- le créneau du cours collectif (AEM ou atelier de pratique collective suivant le niveau de l'élève).
- La date et le lieu de la réunion de rentrée vous sera transmise ultérieurement, organisée par le professeur d'instrument, début septembre, pour définir le créneau du cours individuel avec le professeur (attention, votre présence est indispensable à cette réunion).

### Dates des inscriptions :

**du 19 Juin au 7 Juillet et à partir du 16 Août 2023**

**Accueil aux horaires d'ouverture :**

**Lundi et Mardi de 14h00 à 18h00**

**Mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30**

**Jeudi et Vendredi 14h00-18h00**

### 2 - Quels tarifs pour quelles activités ? **TARIF CI-JOINT**

➤ **Droit d'inscription annuel : 1<sup>er</sup> élève : 22 €** ✧ Tout élève supplémentaire dans la famille : 5 €

➤ **Catégories de tarifs :**

**Tarif 1 :** famille domiciliées dans l'une des communes du SIAM, 7 tranches en fonction du quotient familial

**Tarif 2 :** Réservé aux enfants scolarisés dans l'une des communes du SIAM

**Tarif 3 :** Pour les autres élèves hors des communes du SIAM.

➤ **Réductions (ne s'appliquent pas au droit d'inscription) :**

- à compter de la 2<sup>e</sup> inscription dans une même famille (rangs des élèves en fonction de leur âge, le 1<sup>er</sup> étant le plus jeune) :
  - Le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> élève : 10%
  - Le 4<sup>ème</sup> élève et tout élève supplémentaire : 15%.

ACTIVITES		TARIF 1 / tranches de Quotient Familial						TARIF	TARIF	
		0	400	800	1000	1200	1400	2000	2	3
		399	799	999	1199	1399	1999	et +		

### LES PARCOURS DECOUVERTE

Eveil musical	Enfant	51 €	60 €	68 €	79 €	90 €	96 €	100 €	104 €	133 €
Découverte instruments	Enfant	79 €	90 €	104 €	120 €	138 €	145 €	151 €	159 €	203 €

### LES PARCOURS COMPLETS

PARCOURS COMPLET - 1 <sup>er</sup> cycle - Cours individuel + AEM(1)	Enfant	240 €	276 €	318 €	365 €	419 €	440 €	440 €	484 €	750 €
	Adulte	293 €	337 €	387 €	445 €	511 €	537 €	537 €	912 €	
PARCOURS COMPLET 2 <sup>ème</sup> cycle - Cours individuel + 1 pratique collective	Enfant	240 €	276 €	318 €	365 €	419 €	440 €	440 €	484 €	750 €
	Adulte	293 €	337 €	387 €	445 €	511 €	537 €	537 €	912 €	

### LES PRATIQUES COLLECTIVES SEULES

Chorales enfant ou adulte - Atelier chant musiques actuelles	Enfant	57 €	67 €	78 €	89 €	98 €	104 €	109 €	109 €	
	Adulte	67 €	81 €	93 €	106 €	117 €	125 €	131 €	131 €	
Atelier instrumental collectif : jazz ; électro ; batucada ; musiques du monde, fanfare, musique de chambre	Enfant	92 €	110 €	128 €	146 €	161 €	170 €	180 €	180 €	
	Adulte	117 €	140 €	162 €	184 €	202 €	215 €	226 €	226 €	
Groupe musiques actuelles amplifiées	Enfant	114 €	131 €	151 €	173 €	200 €	210 €	219 €	219 €	
	Adulte	123 €	141 €	161 €	186 €	214 €	225 €	236 €	236 €	
Atelier musical adapté	Enfant	123 €								

<b>AUTRES TARIFS SPECIFIQUES</b>										
PARCOURS COMPLET 2 <sup>ème</sup> cycle – Cours individuel - 2 instruments + 1 pratique collective	Enfant	360 €	414 €	476 €	546 €	628 €	659 €	659 €	726 €	1 122 €
	Adulte	439 €	505 €	581 €	667 €	767 €	805 €	805 €	1 368 €	
PARCOURS COMPLET + 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> cycle  Cours individuel + 2 ateliers*	Enfant	261 €	301 €	347 €	398 €	458 €	480 €	480 €	529 €	817 €
	Adulte	314 €	361 €	415 €	477 €	548 €	575 €	575 €	979 €	

- le parcours comprend obligatoirement un cours d'instrument (ou chant) + l'AEM ou un atelier collectif (A.C.)
- accès possible dans la mesure des places disponibles
- tarif par atelier. Possibilité d'un accompagnement personnalisé (avec 5 ou 10 cours d'instrument individuels) (voir tarifs détaillés au secrétariat)
- possibilité d'un supplément coaching (avec ou sans cours d'instrument/chant individuels) (voir tarifs détaillés au secrétariat)

### 3 – Comment régler la cotisation ?

- Payer en un fois à la rentrée
- Payer en trois fois : novembre, janvier, mars
- Payer en huit fois (par prélèvement) de novembre à Juin

#### ➤ Par prélèvement bancaire automatique

Possible à partir de 100 € de cotisation annuelle, sur 8 mensualités de novembre à juin.

Il est possible de faire un versement ponctuel avec un autre moyen de paiement pendant l'année : chèques vacances, chèque PASS Culture, ou chèque bancaire provenant de votre Comité d'entreprise (à l'ordre de Régie SIAM Musique) - Voir modalités avec le secrétariat.

➔ Pour l'ouverture du dossier de prélèvement :

Remplir le Mandat de Prélèvement SEPA (joint à ce dossier).

Vous devrez le signer et nous retourner ce document accompagné de votre RIB.

#### - par chèque, chèques vacances ou espèces

En une fois à l'inscription (cotisation inférieure à 100 €) ou en trois fois, sur factures trimestrielles.

#### Règlement sur factures trimestrielles :

Attention, ce moyen de paiement exige que vous soyez vigilant sur le respect de la date d'échéance (voir règlement intérieur).

- ✓ Paiement en espèces (prévoir l'appoint exact) : Il est impératif de se déplacer au secrétariat. Merci de prendre rendez-vous au 02 41 95 72 10.

➤ **Attestation pour votre CE, CCAS ou autre organisme :**

Les attestations et factures justificatives ne peuvent être délivrées qu'à partir d'octobre.  
Pour le retour des documents papier, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.

**Renseignez-vous auprès des CCAS de vos communes... Certaines aides peuvent vous être allouées.**

**4- Comment constituer le dossier d'inscription ?** Merci de privilégier le format dématérialisé (envoi par mail de préférence à [contact@siam-49.fr](mailto:contact@siam-49.fr))

↳ En vous inscrivant, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique du SIAM et vous vous engagez à l'accepter

<http://www.siam-49.fr/siam/sinscrire-a-ecole-20-22.html>

Aucun mail ou message téléphonique n'est pris en compte pour une pré-inscription sans la fiche de demande d'inscription

**Le dossier d'inscription comprend :**

➔ **Documents à envoyer par mail à [contact@siam-49.fr](mailto:contact@siam-49.fr) :**

- La fiche de demande d'inscription signée recto/verso
- Une photo d'identité au format JPG (nom du fichier : Nom et Prénom de l'élève)
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile, validité : 2023/2024
- Les justificatifs permettant l'attribution du tarif 1, 2 et/ou étudiant (détail en page 1)

*Si vous souhaitez payer en 8 fois :*

- Le formulaire Mandat de prélèvement SEPA, joint à ce document (pour l'ouverture au prélèvement)
- 1 RIB (pour l'ouverture au prélèvement)

➔ **Chèque à envoyer par courrier (ou à déposer au SIAM) :**

- 1 chèque pour les frais de dossier à l'ordre de REGIE SIAM MUSIQUE
- + le cas échéant (si la cotisation est inférieure à 100 €)  1 chèque du montant de l'activité

Si les chèques sont à un nom différent de l'élève merci de noter le nom de l'élève au dos du chèque

**Date de la rentrée de l'école de Musique du SIAM :**

**lundi 11 Septembre 2023**

\*votre cours reprend en fonction du jour de la semaine qui vous est indiqué dans le mail de confirmation

*Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à nous contacter :*

☎ 02 41 95 72 10 ou ✉ [contact@siam-49.fr](mailto:contact@siam-49.fr)

🌐 [www.siam-49.fr](http://www.siam-49.fr)

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARTS ET MUSIQUES**  
49, place Jean XXIII 49124 SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU